

Classes de neige 2025

Du 27 janvier au 12 mars

Tout savoir sur les classes de neige 2025.

ÉCOLES	CLASSES / ENSEIGNANTS
École Jean Moulin	CE1 B / M ^e POUTIGNAC
École Jean Moulin	CE2 A / M. GAYRAL
École Romain Rolland B	CM1-CM2 / M ^e DE ARCHANGELIS
École Romain Rolland B	CM2B / M ^e ZRELLI
École Joliot Curie	CM2C / M ^e KOULLA
École Joliot Curie	CM2B / M. GUICHET

Démarches d'inscription

- Chaque élève dont la classe part en classe de neige est inscrit automatiquement par les services de la ville.
- La facture concernant la classe de neige sera **disponible** à compter du **11 octobre 2024**.
- Dans le cas d'**annulation du départ de votre enfant** en classe de neige, il vous appartient d'**informer l'enseignant** qui fera le relais avec les services de la ville.

Comment calculer son tarif ?

1) Calcul du nombre de parts

Couple ou Personne isolée	avec 1 enfant	2,5
Couple ou Personne isolée	avec 2 enfants	3,0
Couple ou Personne isolée	avec 3 enfants	4,0
Couple ou Personne isolée	avec 4 enfants	4,5
Couple ou Personne isolée	avec 5 enfants	5,0
Couple ou Personne isolée	avec 6 enfants	5,5
Enfants supplémentaires		1/2

2) Calculer son Quotient Familial

$$\text{Quotient familial (QF)} = \frac{(\text{Revenu fiscal de référence} / 12)}{\text{Nombre de parts}}$$

3) Calculer le coût d'une journée

$$\text{Coût journalier} = \frac{\text{Mon Quotient familial (QF)} \times \text{Taux d'effort}}{100}$$

4) Multiplier le résultat par le nombre de jours

Exemple :

Pour une classe de neige de **9 jours**

Couple avec 3 enfants avec un revenu de référence à 30 000 €

$$\text{Quotient familial (QF)} = \frac{(30\,000 / 12)}{4} = 625 \text{ €}$$

$$\text{Coût journalier} = \frac{(625 \times 1,74)}{100} = 10,87 \text{ €}$$

$$\text{COÛT DU SÉJOUR} = 10,87 \times 9 = 97,83 \text{ € pour 9 j}$$

Tarifs par jours	
Tarif plancher	Tarif plafond
5,00 €	50,00 €

Échéancier de la facturation

- Facture disponible à partir du **11 octobre 2024**
- Paiement en **3 mensualités** payable en ligne sur le Portail familles ou au Guichet unique
- Paiement de la première mensualité (acompte) **avant le 18 octobre 2024**
(30% de la facture), au-delà du 21 octobre pas de remboursement d'acompte
- Paiement de la deuxième mensualité **avant le 17 novembre 2024** (35% de la facture)
- Paiement de la troisième mensualité **avant le 15 janvier 2025** (35% de la facture)

Simplifiez vous la ville !

Vous êtes dans une situation particulière où vous rencontrez une difficulté...

Que cela n'empêche pas le départ de votre enfant en classe de neige...

Parlez-en à l'enseignant de votre enfant et/ou au référent des séjours VVL au **01 48 90 21 18**

Guichet unique

Rez-de-chaussée du Centre administratif municipal

7, avenue Adrien Raynal 94310 ORLY

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h45-12h30 / 14h-17h30

- Jeudi : 14h-17h30

- Samedi : 8h45-11h45

01 48 90 20 00

Portail familles :

www.mairie-orly.fr (<http://www.mairie-orly.fr>) et choisir « accéder au Portail familles ».